



A20-0106

Convention de partenariat CPES/EPCSCP **(Classe Préparatoire à l'enseignement Supérieur)**

Entre,

L'EPCSCP Université Bordeaux Montaigne
Domiciliée : Université Bordeaux Montaigne – Domaine universitaire - 33607 PESSAC
Représentée par la présidente Hélène VELASCO-GRACIET

Et,
Le Lycée René-Josué Valin
Domicilié : 1 Rue Henri Barbusse, 17000 LA ROCHELLE
Représenté par le proviseur Fabrice PELLETIER

Et,
L'académie de Bordeaux,
Représentée par Madame Anne BISAGNI FAURE
Rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités

Et,
L'académie de Poitiers,
Représentée par Madame Bénédicte ROBERT
Rectrice de l'académie de Poitiers, chancelière des universités

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L612-3 ;
- Vu la circulaire n° 2013-0012 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur ;
- Vu la délibération de la CFVU de l'UBM du 19/12/2019
- Vu la délibération du CA du 28/11/2019 du Lycée

PREAMBULE

La nation s'est fixée pour objectif d'atteindre 60% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur. La réussite de cet objectif doit permettre à notre pays de faire face aux grands enjeux sociaux et économiques auxquels il est confronté. De même, il convient de rappeler la nécessité de poursuivre les efforts en termes de promotion et d'accompagnement de tous les élèves afin de leur permettre d'atteindre les niveaux de qualification permettant une insertion professionnelle au plus près de leurs compétences et de leurs aspirations.

C'est pourquoi il convient de mieux coordonner les actions conduites par les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) et les lycées comportant des sections de l'enseignement supérieur.

La réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur nécessite que chacun des établissements concernés œuvre à ce rapprochement dans les domaines pédagogiques et de la recherche qui vise à faciliter les parcours de formation des étudiants. Cela suppose qu'ils puissent choisir, en toute connaissance, la filière ou la voie qui correspond le mieux à leurs aptitudes et à leurs goûts.

Chaque lycée public disposant d'au moins une formation d'enseignement supérieur a pour obligation de conclure une convention avec un ou plusieurs EPCSCP de son choix dans son académie. Cette disposition est soumise à dérogation lorsqu'aucun EPCSCP de l'académie ne propose de formations d'enseignement supérieur en lien avec celles dispensées dans le lycée (cf. L612-3 code de l'éducation).

Ces conventions doivent être établies avec les EPCSCP en lien avec le domaine de la formation dispensée par le Lycée et disposant d'une offre de formation au niveau licence permettant la double inscription des étudiants.

Les commissions académiques des formations post-baccalauréat abordent toutes les questions relatives au continuum entre l'enseignement scolaire et supérieur.

Les quatre filières principales de l'enseignement supérieur (licence, diplôme universitaire de technologie, classe préparatoire aux grandes écoles, brevet de technicien supérieur) sont les formations qui participent le plus directement à cette articulation entre les deux niveaux d'enseignement. Les commissions académiques des formations post-baccalauréat doivent permettre d'avoir une vision complète de l'offre de formation à l'échelle du territoire, y compris les formations hors périmètre du MESRI. Elle définit notamment les schémas directeurs du conseil anticipé d'orientation en classe de 1^{ère} et consolide les dispositifs de réorientation entre les formations d'enseignement supérieur d'une académie.

Les recteurs d'académie, chanceliers des universités, président les commissions académiques des formations post-baccalauréat, qui se réunit au moins une fois par an. Celle-ci est chargée du suivi et de l'évaluation de la présente convention.

Il est nécessaire de différencier les parcours des bacheliers, en fonction des filières vers lesquelles ils ont le plus de chance de réussir.

Les bacheliers de filières générales ont vocation à poursuivre des études longues (université, CPGE...).

Les bacheliers technologiques peuvent prétendre à une poursuite d'études en IUT, voire pour les meilleurs d'entre eux à une grande école (école de commerce ou d'ingénieur) ou à une CPGE qui peut leur être dédiée. C'est pourquoi il convient de permettre à un plus grand nombre de bacheliers technologiques d'accéder à un IUT.

Les bacheliers de filières professionnelles sont de plus en plus nombreux à souhaiter poursuivre des études supérieures. De fait, la rénovation de la voie professionnelle confère, pour les meilleurs d'entre eux, une légitimité à cette ambition.

Toutefois, il convient d'accompagner ces demandes, d'une part en préparant les élèves à cette poursuite d'études dès le lycée professionnel, et d'autre part en favorisant leur accès vers la filière dans laquelle leurs chances de réussite sont les meilleures, à savoir les sections de techniciens supérieurs.

Sont concernés :

En lycée : CPES, CPGE (voies) dont ATS, BTS (spécialités), BTSA (option), DMA, DECESF, DCG, DMA, DSAA (si une convention est formalisée entre l'université Bordeaux Montaigne et le lycée).

En EPCSCP : licence, DUT, licence professionnelle, formations d'ingénieurs diplômés, autres formations.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Ce conventionnement a pour objectif :

- Le rapprochement des lycées et des EPSCP dans les domaines pédagogiques et de la recherche ainsi que la facilitation des parcours de formation des étudiants.
- Le rapprochement pédagogique du lycée René-Josué Valin et de l'EPCSCP porte sur l'ensemble de l'activité des deux partenaires (pédagogie, vie étudiante, centre de documentation, locaux, plateforme technologique ...)
- La valorisation des activités sur l'ensemble des sections présentes dans le lycée comme dans l'EPCSCP
- La prise en compte des sujets relatifs à l'orientation des lycéens et à la connaissance mutuelle des parcours et des enseignements, tant pour les élèves et leur famille que pour les enseignants.

La convention prévoit les modalités de mise en œuvre d'actions pédagogiques communes aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et aux lycées.

Article 2 : FORMATIONS CONCERNEES PAR LE PARTENARIAT

- Université Bordeaux Montaigne : L1 Arts plastiques
- Lycée René-Josué Valin: CPES-CAAP (Classe préparatoire à l'Enseignement Supérieur – Classe d'approfondissement en Arts plastiques)

Article 3 : COMMUNICATION/PUBLICITE DE LA CONVENTION

Les modalités de communication sont variées. Une information détaillée doit figurer dans la procédure nationale de préinscription des lycéens.

Les deux parties conviennent de mettre en place des actions de communication sur leurs conventionnements et s'engagent à rendre public un texte rédigé conjointement par les établissements engagés dans la convention.

Article 4 : MODALITES DU PARTENARIAT

Le partenariat établi entre le lycée René-Josué Valin et l'université porte sur les actions suivantes :

4-1 Actions conjointes

Des actions visant à rapprocher les enseignants et personnels du Lycée et de l'Université intervenant dans la formation et l'accompagnement à l'orientation des élèves et des étudiants seront mises en œuvre, en vue de favoriser une meilleure connaissance réciproque des systèmes d'enseignement et des évolutions introduites par les dernières réformes, mais aussi d'échanger sur leurs pratiques pédagogiques et les contenus d'enseignement.

A cette fin :

- Un représentant de l'UBM sera invité à intervenir au lycée René-Josué Valin en début d'année scolaire pour présenter le cursus de licence ;
- Un représentant de l'UBM sera invité au conseil de classe de la CAAP du lycée René-Josué Valin en fin d'année scolaire ;
- Les lycéens pourront être associés à une journée à l'UBM (programme et modalités à définir) ;
- Des interventions ponctuelles d'enseignants de l'UBM au lycée René-Josué Valin pourront être organisées ;
- Une attention particulière sera portée à la communication sur les objectifs de la CPES CAAP et l'intérêt pour les lycéens d'une poursuite d'études à l'UBM.

4-2 Mise en place d'une commission pédagogique mixte de validation des études

Afin d'évaluer au plus près la possibilité pour les étudiants de poursuivre un parcours adapté à leurs projets et à leurs résultats, cette commission, présidée par un enseignant chercheur ou un enseignant désigné par le directeur de l'UFR Humanités, sera composée à minima, d'un enseignant du lycée et du responsable de mention (ou de son représentant) de l'université pour chacune des disciplines correspondant aux mentions de licence compatibles avec la CPES CAAP.

La commission pédagogique mixte de validation des études s'engage à :

- Echanger dans le courant de l'année universitaire sur les prérequis et les attendus tels qu'ils résultent des programmes des différentes mentions de licence auxquelles les élèves de CAAP peuvent prétendre.
- Se réunir à l'issue du semestre 2 de l'année universitaire pour étudier les demandes de poursuite d'études à l'université Bordeaux Montaigne

4-3 Reconnaissance du parcours de l'étudiant de CPES CAAP

Conformément au code de l'éducation, les parties signataires affirment leur volonté de favoriser la reconnaissance des parcours organisés dans les CPES CAAP des Lycées dans le cadre du dispositif LMD, et la prise en compte du cursus de ses étudiants pour une poursuite d'études universitaires. A cet effet, la commission mixte de validation des études présentées à l'article 4-2 traitera des cas suivants :

- Les élèves ne terminant pas la 1^{ère} année de CPES CAAP et régulièrement inscrits en L1 à l'Université pourront présenter leurs examens de deuxième semestre en session 1 ; ils devront présenter les examens du premier semestre en session de rattrapage, et le cas échéant le semestre 2 s'il n'a pas été validé en session 1.
- Les élèves ayant terminé la 1^{ère} année de CPES CAAP et régulièrement inscrits en L1 à l'Université soumettront un dossier à la commission mixte pédagogique.

Ce dossier comportera :

- Les bulletins de notes de terminale
- Les notes et appréciations des professeurs de CPES CAAP
- Une attestation d'assiduité délivrée par le Lycée
- Une lettre de motivation dans laquelle sont mentionnés la ou les mentions visées ainsi que le projet professionnel de l'étudiant
- Un dossier de travaux : 10 documents – format A4 maximum, originaux ou photographies couleurs avec un commentaire synthétique de chaque production (pas de travaux sur clé ou support CD)

Soit :

- les élèves se verront attribuer 60 crédits ECTS du cursus Licence après avis favorable du conseil de classe du lycée et de la commission pédagogique mixte de validation des études
- les élèves n'ayant pas le niveau requis pour une admission directe en L2 se verront proposer un redoublement en L1 avec la possibilité d'une validation partielle de crédits ECTS.

Article 5 : INSCRIPTIONS

5-1 Double inscription

Les élèves de CPES CAAP du lycée René-Josué Valin de La Rochelle doivent obligatoirement être inscrits en L1 à l'université Bordeaux Montaigne pour bénéficier des dispositions prévues dans la présente convention. Cette inscription emporte paiement des droits d'inscription prévus à l'article L. 719-4.

5-2 Calendrier

L'inscription des élèves de CPES CAAP du lycée René-Josué Valin de La Rochelle doit être réalisée auprès de l'université Bordeaux Montaigne à la date du 15 octobre de l'année universitaire en cours, pour la prise en compte dans les effectifs de l'université.

5-3 : Droits d'inscription

Les élèves de CPES CAAP du lycée René-Josué Valin de La Rochelle s'acquittent des droits d'inscription universitaires établis conformément aux dispositions de l'arrêté annuel du ministère de l'Education nationale de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation fixant les taux de droits d'inscription d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Les boursiers sont exonérés des droits d'inscription.

Les élèves de CPES CAAP s'acquittent des droits d'inscription auprès de l'UBM.

5-4 Services rendus aux étudiants

Comme tout étudiant de l'établissement, les étudiants inscrits en CPES CAAP et ayant effectué une double inscription à l'université, pourront bénéficier des services communs de l'EPCSCP : service commun de documentation, services en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle (Espace Orientation Conseil), services sociaux, FSDIE (Fond de Solidarité pour le Développement des Initiatives Etudiantes) activités sportives et culturelles, ...

A l'inscription universitaire, les étudiants se verront remettre la carte d'étudiant par l'université Bordeaux Montaigne qui leur donnera accès à tous les services mentionnés ci-dessus.

Article 6 : SUIVI DE LA CONVENTION

Les commissions académiques des formations post-bac, présidées par les recteurs, sont chargées du suivi de la convention.

Les partenaires pourront localement convenir de la mise en place de commissions mixtes de suivi.

Article 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La validité de la présente convention portera sur, à compter de sa signature, la période du contrat quinquennal en cours (2016-2021)

Article 8 : LITIGE

La présente convention obéit à la loi française. Si des difficultés surviennent entre les Parties à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les Parties conviennent de les résoudre par voie amiable.

Article 9 : ANNEXES

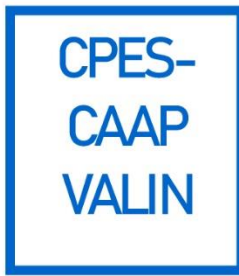
Sont annexées à la présente convention dont elles font partie intégrante :

- annexe 1 : maquette de la formation de la CPES CAAP du lycée René-Josué Valin
- annexe 2 : maquette L1-L2 de la licence mention Arts, parcours Arts plastiques de l'UBM

Fait à en quatre exemplaires originaux, le

La présidente de l'Université Bordeaux Montaigne Hélène VELASCO-GRACIET.	Le proviseur du lycée Fabrice PELLETIER.
La rectrice de l'Académie de Bordeaux Anne BISAGNI FAURE.	La rectrice de l'Académie de Poitiers Bénédicte ROBERT.

- annexe 1 : maquette de la formation de la CPES CAAP du lycée René-Josué Valin



**CLASSE PREPARATOIRE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES
CLASSE D'APPROFONDISSEMENT EN ARTS PLASTIQUES**
Lycée René Josué Valin—La Rochelle



ORGANISATION PÉRIODIQUE SUR 33 SEMAINES :

SEMESTRE 1—Période 1 : (septembre/mars : 19 semaines)

- *Phase 1 : (septembre—vacances d'automne : 6 semaines)*
période d'évaluation diagnostique et propédeutique .
- *Phase 2 : (novembre—décembre : 7 semaines)*
période de consolidation et de mise à niveau
(Bilan de mi-semestre en décembre)
- *Phase 3 : (janvier—mars : 6 semaines)*
période d'approfondissement et d'accompagnement de projet
- *(Conseil de classe semestre 1 en février)*

SEMESTRE 2—Période 2 (mars/juin : 14 semaines)

- *Phase 1 : (mars/ mai: 6 semaines)*
période d'approfondissement et d'accompagnement de projet
(Premiers concours d'admission des écoles d'art)
- *Phase 2 : (mai/ juin : 8 semaines)*
période d'approfondissement et d'élargissement
(Conseil de classe semestre 2 fin mai)

PRATIQUE PLASTIQUE ET ARTISTIQUE

563 heures

La pratique plastique est organisée en différents temps. Elle se veut réflexive et doit amener l'étudiant à interroger la résonnance artistique de ses pratiques. Elle est sans cesse nourrie de culture artistique et s'organise autour de sept situations.

REPRESENTER – FORMER – CONSTRUIRE – SPATIALISER – DIFFUSER – INCARNER - SITUER

Tout au long de la formation de l'étudiant, des notions plastiques, jalons de la pratique sont convoquées interagissant entre-elles :

Forme – Espace – Lumière – Couleur – Matière – Geste – Support – Outil - Temps

Sur cette base d'interactions les cours de pratique plastique et artistique se déploient selon ce schéma :

SEMESTRE 1 Période 1 (septembre/mars : 19 semaines) <i>17h - 304 heures</i>	SEMESTRE 2 Période 2 (mars / juillet : 14 semaines) <i>18.5h - 259 heures</i>
Pratiques graphiques : approches plurielles et quasi-quotidiennes des pratiques du dessin. <i>3h/semaine— 57 h</i>	Pratiques graphiques : approches plurielles et quasi-quotidiennes des pratiques du dessin. <i>3h/semaine—42h</i>
Pratiques tridimensionnelles : approches plurielles des pratiques sculpturales . <i>3h/semaine— 57 h</i>	Pratiques tridimensionnelles : approches plurielles des pratiques sculpturales <i>3h/semaine— 42h</i>
Module de projet et démarche de création en arts plastiques : pratique en atelier , accompagnement des projets personnels des étudiants axée sur les situations : Représenter—Former—Construire—Spatialiser—Diffuser—Incarné—Situer <i>5h/semaine—95h</i> <i>+ 3 heures de travail en atelier en autonomie</i>	Module de projet et démarche de création en arts plastiques : pratique en atelier , accompagnement des projets personnels des étudiants axée sur les situations : Représenter—Former—Construire—Spatialiser—Diffuser—Incarné—Situer <i>7h/semaine—98h</i> <i>+ 3 heures de travail en atelier en autonomie</i>
Méthodologie du projet : <ul style="list-style-type: none"> • accompagnement de projet, • présentations orales et écrites • Méthodes du dossier de pratique artistique. <i>2h/semaine—38 h</i>	Méthodologie du projet : <ul style="list-style-type: none"> • accompagnement de projet, • présentations orales et écrites • Approfondissement du dossier de pratique artistique. <i>2h/semaine—28 h</i>
Suivi et orientation : tutorat individualisé des étudiants sur leur projet d'orientation <i>2h/ semaine—38h</i>	Suivi et orientation : tutorat individualisé des étudiants sur leur projet d'orientation <i>2h/ semaine—28h</i>

<p>Workshops et/ou Modules de pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ateliers de découverte et d’approfondissement de pratiques plastiques et transversales (photographie argentique, Performance et pratiques scéniques, Projet de design) • ateliers et rencontres avec des artistes— dynamique de projet <p><i>1h/semaine annualisé— 19h</i></p>	<p>Workshops et/ou Modules de pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ateliers de découverte et d’approfondissement de pratiques plastiques et transversales (photographie argentique, Performance et pratiques scéniques, Projet de design) • ateliers et rencontres avec des artistes— dynamique de projet <p><i>1.5h/semaine annualisé— 21h</i></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CULTURE ARTISTIQUE

330 heures

SEMESTRE 1 Période 1 (septembre/mars : 19 semaines) <i>10h/semaine - 190 heures</i>	SEMESTRE 2 Période 2 (mars / juillet : 14 semaines) <i>10h/semaine - 140 heures</i>
<p>Culture contemporaine et transversale : A travers des modules et une articulation permanente avec la pratique en atelier, l'étudiant est amené à construire son propre champ référentiel et à découvrir les résonnances des arts plastiques dans d'autres champs artistiques (cinéma, danse, théâtre...)</p> <p>Cette approche de la culture artistique contemporaine est intimement liée aux problématiques développées dans le cours de pratique en atelier. Elle se fonde donc sur les situations qui y sont principalement travaillées et dont découle des problématiques plasticiennes :</p> <p>Représenter—Former—Construire—Spatialiser—Diffuser—Incarner—Situer</p> <p><i>3h/semaine— 57 heures</i></p>	<p>Culture contemporaine et transversale : A travers des modules et une articulation permanente avec la pratique en atelier, l'étudiant est amené à construire son propre champ référentiel et à découvrir les résonnances des arts plastiques dans d'autres champs artistiques (cinéma, danse, théâtre...)</p> <p>Cette approche de la culture artistique contemporaine est intimement liée aux problématiques développées dans le cours de pratique en atelier. Elle se fonde donc sur les situations qui y sont principalement travaillées et dont découle des problématiques plasticiennes :</p> <p>Représenter—Former—Construire—Spatialiser—Diffuser—Incarner—Situer</p> <p><i>3h/semaine— 42 heures</i></p>
<p>Histoire de l'art : Cet enseignement a pour objectif de proposer aux étudiants des repères, à travers une approche par genres, époques et notions. Un ancrage chronologique sera privilégié afin de stabiliser chez l'étudiant des repères.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Histoire de l'art : de la fin de la période médiévale à la Renaissance • Histoire de l'art contemporain : de la naissance des avant-gardes à 1960 <p><i>4h/semaine—76 heures</i></p>	<p>Histoire de l'art : Cet enseignement a pour objectif de proposer aux étudiants des repères, à travers une approche par genres, époques et notions. Un ancrage chronologique sera privilégié afin de stabiliser chez l'étudiant des repères.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Histoire de l'art : maniérisme, période baroque et classique • Histoire de l'art contemporain : de 1960 à l'art actuel <p><i>4h/semaine—56 heures</i></p>
<p>Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ateliers qui mettent l'accent sur les compétences spécifiques nécessaires aux écrits de concours : <i>Lecture de consigne—Analyser—Argumenter—Structurer—Rédiger</i> • Démarches de recherche de références artistiques singulières en lien avec le dossier personnel de l'étudiant. <p><i>2h /semaine— 38 heures</i></p>	<p>Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ateliers qui mettent l'accent sur les compétences spécifiques nécessaires aux écrits de concours : <i>Lecture de consigne—Analyser—Argumenter—Structurer—Rédiger</i> • Recherches et Approfondissement des connaissances des références artistiques singulières en lien avec le dossier personnel de l'étudiant. <p><i>2h /semaine— 28 heures</i></p>
<p>Rencontre avec l'œuvre : A travers différentes rencontres avec les œuvres et les artistes, conférences, visites d'expositions, voyages..., les étudiants se confrontent à une culture artistique vivante.</p> <p><i>1h/semaine annualisée—19 heures</i></p>	<p>Rencontre avec l'œuvre : A travers différentes rencontres avec les œuvres et les artistes, conférences, visites d'expositions, voyages..., les étudiants se confrontent à une culture artistique vivante.</p> <p><i>1h/semaine annualisée—14 heures</i></p>

CULTURE GENERALE

297 heures

ESTHÉTIQUE

2 heures / semaine - 66 heures

Ce cours d'esthétique dispensé sous la forme de 2 heures hebdomadaires, vise à transmettre **les éléments de philosophie nécessaires pour appréhender le phénomène artistique.**

Pensé pour une approche progressive de la philosophie, il reviendra sur les éléments fondamentaux de la discipline (construction de problèmes, élaboration de champ problématique) avant d'approfondir tout au long de l'année les différentes notions et concepts.

A partir de l'étude de textes majeurs de philosophes et de ses exégètes (Platon, Plotin, Diderot, Kant, Hegel, Merleau Ponty, Walter Benjamin, Arthur Danto, pour l'essentiel) on retracera **une histoire des conceptions de l'art :**

- art comme vérité de l'être
- art comme esthétique subjective
- art comme modalité d'être au monde.

Les **notions essentielles de l'esthétique** seront tour à tour questionnées :

- L'art et son rapport au réel à travers les siècles.
- Le beau en tant que question.
- L'art en tant que langage.
- Le statut de l'œuvre d'art.
- La figure de l'artiste.

Le cours s'appuiera sur l'étude permanente d'œuvres d'art ; les différentes notions seront construites à partir d'une phénoménologie descriptive conduite avec les étudiants.

Cet enseignement vise aussi à former à la pratique de la dissertation esthétique ; tout au long de l'année des travaux écrits seront proposés comme évaluation.

A partir de la sixième séance, une demi-heure sera consacrée à des présentations orales de travaux par les élèves.

Il s'agit de conduire peu à peu les étudiants à une capacité autonome de production de discours réflexifs aussi bien sur leurs propres créations que sur des œuvres du patrimoine artistique.

CULTURE SCIENTIFIQUE

Les sciences dans les arts.

2 heures / semaine - 66 heures

L'approche du travail sera phénoménologique : en partant d'un corpus d'œuvres qui pourra se croiser avec d'autres approches disciplinaires (arts plastiques, philosophie, lettres, anglais, histoire de l'art) le cours de culture scientifique permettra à l'étudiant de **comprendre la mécanique scientifique qui opère parfois au sein des œuvres d'art**. En partant de sa perception il s'agira de proposer une compréhension scientifique de celle-ci.

Pensés dans une logique de *mise à niveau, de consolidation et d'approfondissement*, le cours s'appuiera sur une pédagogie différenciée et s'articulera autour de **grands axes thématiques** :

La lumière, thème décliné en 2 parties : 1° *Les théories de la lumière* - 2° *La lumière comme outil et matériau*, **Le son**, **La mécanique du solide**, **Outils géométriques**.

Les théories de la lumière		
Mise à niveau	Lumière et couleur - Synthèses additives et soustractives - Ombres colorées	Anish Kapoor - Piet Mondrian - Impressionnistes - Pierre Soulages
Consolidation	La théorie ondulatoire de la lumière - Spectres lumineux	Olafur Eliasson – Ann Veronica Janssens
Approfondissement	Théorie corpusculaire de la lumière - Photons	Michelangelo Pistoletto
La lumière comme outil et matériau		
Mise à niveau	Formation d'une image - Chambre noire et fonctionnement de l'œil	
Consolidation	L'appareil photographique - Lentilles et optique	Sténopés
Consolidation	Fixer l'image - La chimie de la photographie argentique et des cyanotypes	Man Ray
Consolidation	La captation numérique de la lumière - Pixel et chromophores	Pointillistes - Davide Quayola – Jacques Perconte
Approfondissement	De l'œil au cerveau - Illusions optiques	
Le son comme outil et matériau		
Mise à niveau	Production et nature du son - Périodicité et fréquence - Fonctionnement et limites de l'oreille humaine	
Consolidation	Analyse spectrale d'un son - Hauteur et timbre - Gammes musicales - Intervalles de musique	
Approfondissement	Résonnance - Absorption - Temps de réverbération - Chambre anéchoïque	Vases acoustiques des théâtres antiques - Architecture des cathédrales -
Mécanique du solide		
Mise à niveau	La gravité et le poids - Forces	
Approfondissement	Equilibres statiques - Moment d'une force et bras de levier	Calder – Fischli & Weiss - Architecture - Equilibre statuaire
Outils géométriques		
Mise à niveau	Principes de symétrie	Bruce Nauman – Vera Molnar- jardins à la française
Mise à niveau	Enoncés géométriques - Propriétés des figures géométriques - Nombre d'or	Sol LeWitt - Temples grecs
Consolidation	Perspectives, anamorphoses et homothéties	Felice Varini
Approfondissement	Théorie des vecteurs - Animation - Eléments de programmation	Manfred Mohr

LANGUE VIVANTE - ANGLAIS

3 heures / semaine 99 heures

Les objectifs du cours d'anglais au sein de la CPES-CAAP sont de **travailler l'expression orale et écrite à partir du vocabulaire spécifique lié aux arts plastiques.**

Il s'agit d'une part de **préparer les étudiants aux concours** et aux exigences des différentes formes des épreuves qui les attendront (oraux de présentation du travail plastique, entretiens, commentaires écrits de textes sur l'art, textes à trous, compréhension écrite...) et également de **consolider une pratique de la langue anglaise** dans la perspective d'une poursuite d'études supérieures (équivalence L1) incluant la possibilité d'étudier en partie à l'étranger.

Outre le grand nombre d'artistes de langue anglaise, et la multitude de mouvements artistiques et architecturaux ayant participé à l'établissement d'une culture anglaise ou américaine, l'enseignement pourra s'appuyer sur des œuvres qui manipulent elles-mêmes le langage.

Par exemple, des artistes du mouvement conceptuel, tels que Lawrence Weiner, Joseph Kosuth, Art & Language, ou Sol Lewitt ou encore le travail de Jenny Holzer, de Barbara Kruger ou encore des Guerrilla Girls seront sollicités.

Les sources documentaires pouvant servir d'appui pédagogique seront directement en prise avec le monde de l'art.

Par exemple, des revues de presse internationale en langue anglaise (Art Forum – ArtPress) peuvent permettre d'aborder des textes de nature critique, des notices d'exposition et des textes d'artistes seront également des documents à exploiter avec les étudiants.

Des rencontres organisées avec des artistes anglophones, fréquemment en résidence sur notre territoire, permettront un travail d'immersion et de manipulation du lexique.

A ce titre, un travail d'établissement d'un glossaire spécifique à la discipline fera partie des repères du cours.

Formes d'enseignement :

Deux formes d'enseignement sont prévues :

- Une forme traditionnelle en classe (2h)
- Une heure en atelier durant laquelle l'enseignant peut mettre en place des entretiens individualisés avec au centre des enjeux, la pratique de l'étudiant.

Favorisant l'appréhension directe de la langue, il s'agirait de mettre en place des situations où les étudiants sont actifs : oraux menés par les étudiants (questions et réponses) partant de situations variées (œuvres rencontrées, pratique plastique d'atelier)

CULTURE LITTÉRAIRE - ÉCRITS SUR L'ART

66 heures

Objectifs :

- D'une part, préparer les étudiants aux attendus des concours en termes de production écrite et orale afin de les outiller méthodologiquement pour qu'ils puissent répondre à des formes d'épreuves diversifiées (commentaire de texte, forme dissertée, analyse d'œuvre, entretien...).
- D'autre part, dans un continuum de leur cursus scolaire et dans la perspective d'une poursuite d'étude supérieure, continuer à construire et consolider une culture littéraire s'articulant au fait artistique et permettant à l'étudiant d'entretenir ses connaissances et de cultiver sa curiosité.
- Amener les étudiants à s'emparer des formes écrites et littéraires comme d'un moyen sensible d'approche du monde.

Le cours de Culture Littéraire : se décomposera en deux approches complémentaires :

⇒ *Culture classique*

⇒ *Culture contemporaine*

Il articulera des **études de textes littéraires** qui aideront les étudiants à forger une réflexion sur le fait artistique en les ancrant dans une histoire de la pensée et de la littérature, et des **ateliers méthodologiques**, qui, en lien avec le cours permettront une appréhension des concepts et notions et contribueront à préparer l'étudiant à la diversité des épreuves des concours. Il amènera les étudiants à régulièrement s'approprier des formes variées d'écrits dans des perspectives expressives et sensibles.

Mise à niveau sur les outils de communication (méthodologie, vocabulaire d'analyse, argumentation, expression écrite et orale)

- Genres et formes de discours
- Registres et intentions dans les discours
- Argumentation (justifier un jugement, apprécier, délibérer...)
- Les typologies d'épreuves

Culture classique :

- Relations entre arts et littérature *Ars poetica* d'Horace « Ut pictura poesis » (questions de hiérarchie, d'inféodation de l'image au texte...)
- Études de textes littéraires, approches mythologiques, Le texte en tant que sujet de l'art. Odyssée-Illiade Homère, , Métamorphose d'Ovide, Divine Comédie Dante, ...
- Etude d'écrits critiques sur l'art : Les salons XVIIIème siècle Diderot - Contextualisation littéraire d'œuvres plastiques patrimoniales

Culture contemporaine :

- Etude d'écrits critiques sur l'art
- Sémiologie de l'image
- Relations entre arts et littérature (nouveaux paradigmes)
- Poésies— aux carrefours de l'écrit, du son et du visuel.

	Volume horaire semaine étudiant SEMESTRE 1	volume horaire total étudiant SEMESTRE 1 (19 semaines)	volume horaire semaine services enseignants SEMESTRE 1	volume horaire total services enseignants SEMESTRE 1 (19 semaines)	Volume horaire semaine étudiant SEMESTRE 2	volume horaire total étudiant SEMESTRE 1 (14 semaines)	volume horaire total année étudiants (33 semaines)	volume horaire semaine services enseignants SEMESTRE 2	volume horaire total services enseignants SEMESTRE 2 (14 semaines)	volume horaire total année services enseignants (33 semaines)
PRATIQUES GRAPHIQUES	3	57	3	57	3	42	99	3	42	99
PRATIQUES TRIDIMENSIONNELLES	3	57	3	57	3	42	99	3	42	99
Module de projet et démarche de création en arts plastiques :	8	152	5	95	10	140	292	7	98	193
WORKSHOPS et/ou MODULES DE PRATIQUE	1	19	1	19	1,5	21	40	1,5	21	40
METHODOLOGIE DU PROJET	2	38	2	38	2	28	66	2	28	66
SUIVI & ORIENTATION	2	38	2	38	2	28	66	2	28	66
Sous total pratique	19	361	16	304	21,5	301	662	18,5	259	563
CULTURE CONTEMPORAINE & TRANSVERSALE	3	57	3	57	3	42	99	3	42	99
METHODOLOGIE	2	38	2	38	2	28	66	2	28	66
HISTOIRE DE L'ART	4	76	4	76	4	56	132	4	56	132
rencontre avec l'œuvre	1	19	1	19	1	14	33	1	14	33
Sous total culture artistique	10	190	10	190	10	140	330	10	140	330
ANGLAIS	3	57	3	57	3	42	99	3	42	99
ESTHETIQUE	2	38	2	38	2	28	66	2	28	66
CULTURE SCIENTIFIQUE	2	38	2	38	2	28	66	2	28	66
ECRITS SUR L'ART	2	38	2	38	2	28	66	2	28	66
Sous total culture générale	9	171	9	171	9	126	297	9	126	297
TOTAL	38	722	35	665	40,5	567	1289	37,5	525	1190

Annexe 2 : Maquette UBM, L1-L2 de la licence mention Arts, parcours arts plastiques

Mention :	Arts	
Intitulé de la formation :	Arts Plastiques	

Codification APOGEE	Nature ELP	Liste à Choix Précisez le nombre d'éléments que l'étudiant doit impérativement choisir dans la liste (1,2,...)	Intitulés des ELP	Volume Horaire Etudiant Présentiel	
				CM	TD
LAA1S	Semestre 1				
			Bloc disciplinaire		
LAA1U1	UE		Pratique disciplinaire 1 : Pratique Plastique 1		36,0
LAA1U2	UE		Pratique disciplinaire 2 : Pratique Graphique 1		36,0
LAA1Y3	UE		Culture et histoire des arts 1		
LAA1M31	ECUE		Histoire de l'Art 1	18,0	
LAA1M32	ECUE		Histoire de la création contemporaine	18,0	
LAA1U4	UE		Théories des Arts 1		
LAA1M41	ECUE		Esthétique et théorie des Arts 1	18,0	
LAA1E42	ECUE		Esthétique, textes fondamentaux 1		18,0
			Bloc complément de formation_Parcours		
LAA1U5	UE		Dessin 1		22,0
LAA1U6	UE		TICC Infographie 1		22,0
			Bloc compétences transversales		
LAA1U7	UE		Compétences transversales 1		
LAA1M71	ECUE		Projet Professionnel de l'Etudiant 1: Connaissance du milieu culturel spécifique 1 : les événements de l'Art	7,0	
			Semaine d'intégration "Université mode d'emploi"		20,0
LAA1D			Dispositif d'aide à la réussite: "Soutien et mise à niveau Ecrit et Oral" (facultatif-non évalué)		22,0
LAA1E72	ECUE		Méthodologie 1		18,0
LNZ1M1	ECUE		Compétences numériques (C2i) 1		24,0

LAA2S	Semestre 2			
	Bloc disciplinaire			
LAA2U1	UE		Pratique disciplinaire 1 : Pratique Plastique 2	36,0
LAA2U2	UE		Pratique disciplinaire 2 : Pratique Graphique 2	36,0
LAA2Y3	UE		Culture et histoire des arts 2	
LAA2M31	ECUE		Histoire de l'Art 2	18,0
LAA2M32	ECUE		Connaissance de l'art contemporain 2	18,0
LAA2U4	UE		Théories des Arts 2	
LAA2M41	UE		Esthétique et théorie des Arts 2	18,0
LAA2E42	UE		Esthétique, textes fondamentaux 2	18,0
	Bloc complément de formation_Parcours			
LAA2U5	UE		Dessin 2	22,0
LAA2U6	UE		TICC Infographie 2	22,0
LAA2Y7	UE		Approches et ouverture: Cinéma / Littérature /Théâtre / Architecture ou Paysage/Design	18,0
	Bloc compétences transversales			
LAA2U8	UE		Compétences transversales 2	
LAA2E81	ECUE		Méthodologie 2	18,0
LAA2D	ECUE		Dispositif d'aide à la réussite: "Soutien et mise à niveau Ecrit et Oral" 2	22,0
LDZ2M1	ECUE		Recherche documentaire 1	6,5
LNZ2M1	ECUE		Compétences numériques (C2i) 2	24,0
LAA2X9	Liste à choix	1	Langue vivante 2	
LAZ2Y1	ECUE		Anglais 2	24,0
LLZ2X1	ECUE		Langue étrangère 2	24,0

LAA3S	Semestre 3			
			Bloc disciplinaire	
LAA3U1	UE		Pratique disciplinaire 1 : Pratique Plastique 3	36,0
LAA3U2	UE		Pratique disciplinaire 2 : Pratique Graphique 3	36,0
LAA3Y3	UE		Culture et histoire des arts 3	
LAA3M31	ECUE		Histoire de l'Art 3	18,0
LAA3M32	ECUE		Connaissance de l'Art Contemporain 3	18,0
LAA3Y4	UE		Théories des Arts 3	
LAA3M41	ECUE		Esthétique et théorie des Arts 3	18,0
LAA3M42	ECUE		Introduction aux Sciences Humaines	18,0
			Bloc complément de formation_Parcours	
LAA3U5	UE		Dessin 3	22,0
LAA3U6	UE		TICC Infographie 3	24,0
LAA3X7	Liste à choix	1	Ateliers au choix 3 (Gravure, Sculpture, Photo, Vidéo, Infographie, Peinture, Performance, Sérigraphie)	
LAA3U71	UE		Atelier gravure	36,0
LAA3U72	UE		Atelier infographie	36,0
LAA3U73	UE		Atelier peinture	36,0
LAA3U74	UE		Atelier performance	36,0
LAA3U75	UE		Atelier photographie	36,0
LAA3U76	UE		Atelier sculpture	36,0
LAA3U77	UE		Atelier sérigraphie	36,0
LAA3U78	UE		Atelier vidéographie	36,0
LAA3U8	UE		Approches autres Arts (Photographie, Architecture, Cinéma, Théâtre, Design)	18,0
			Bloc compétences transversales	
LAA3X9	Liste à choix	1	Langue vivante 3	
LAZ3Y1	ECUE		Anglais	24,0
LLZ3X1	ECUE		Autres Langues	24,0
LAA3U10	UE		Compétences transversales 3	
LAA3E101	ECUE		Méthodologie 3	13,5
LAA3D	ECUE		Dispositif d'aide à la réussite: "Soutien et mise à niveau Ecrit et Oral"	22,0
LAA3E102	ECUE		Projet Professionnel de l'Etudiant 2: Connaissance du milieu culturel spécifique 2 : les acteurs du monde de l'Art (cf PPE et TRE du SUIO)	2,0 10,0
LNZ3M1	ECUE		Compétences numériques (C2i)	24,0

LAA4S	Semestre 4			
Bloc disciplinaire				
LAA4U1	UE		Pratique disciplinaire 1 : Pratique Plastique 4	24,0
LAA4U2	UE		Pratique disciplinaire 2 : Pratique Graphique 4	36,0
LAA4Y3	UE		Culture et histoire des arts 4	
LAA4M31	ECUE		Histoire de l'Art 4	18,0
LAA4M32	ECUE		Connaissance de l'Art Contemporain 4	18,0
LAA4Y4	UE		Théories des Arts 4	
LAA4M41	ECUE		Esthétique et théorie des Arts 4	18,0
LAA4M42	ECUE		Sciences Humaines : Anthropologie, Ethnologie	18,0
Bloc complément de formation_Parcours				
LAA4U5	UE		Dessin 4	22,0
LAA4U6	UE		TICC Infographie 4	22,0
LAA4X7	Liste à choix	1	Ateliers au choix 4 (Gravure, Sculpture, Photo, Vidéo, Infographie, Peinture, Performance, Sérigraphie)	
LAA4U71	UE		Atelier gravure	36,0
LAA4U72	UE		Atelier infographie	36,0
LAA4U73	UE		Atelier peinture	36,0
LAA4U74	UE		Atelier performance	36,0
LAA4U75	UE		Atelier photographie	36,0
LAA4U76	UE		Atelier sculpture	36,0
LAA4U77	UE		Atelier sérigraphie	36,0
LAA4U78	UE		Atelier vidéographie	36,0
LAA4U8	UE		Approches des autres arts (photographie, architecture, cinéma, théâtre & design)	18,0
Bloc compétences transversales				
LAA4X9	Liste à choix	1	Langue vivante 4	
LAZ4Y1	ECUE		Anglais 4	24,0
LLZ4X1	ECUE		Langue étrangère 4	24,0
LAA4U10	UE		Compétences transversales 4	
LAA4D	ECUE		Dispositif d'aide à la réussite: "Soutien et mise à niveau Ecrit et Oral"	22,0
LAA4E101	ECUE		Méthodologie 4	13,5
LDZ4M1	ECUE		Recherche documentaire 2 (complément méthodologie)	9,0